

Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2019

Étaient présents : VALETTE Roselyne, PLANAVERGNE Jean François, LEBREAUD FAURE David, BESSE Philippe, BROUQUIL Jean Pierre, FONT Corinne, MACHEMIE Stéphane et PERIE Laurent.

BISMES Michel, BURG François, et VAILLES Serge excusés.

David LEBREAUD FAURE a été nommé secrétaire.

Début séance : 20 h 30 - Fin de séance 23 h 00

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 19 août 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans remarque particulière.

Délibérations, avis et débats :

1. Renouvellement de la convention de service internet du CDG,

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot (CDG) propose un service internet auquel nous faisons déjà appel pour mettre à disposition une plate forme pour la dématérialisation des marchés publics. Cette prestation est d'un montant annuel de l'ordre de 400 €/an.

Délibération approuvée à l'unanimité.

2. Avenant à la convention EPF suite aux travaux à réaliser sur la toiture de l'ancien bâtiment situé 20 rue des postes,

L'enveloppe budgétaire initiale était de 220 000 € elle doit passer à 250 000 €. A ce jour 160 000 € déjà dépensé, pour ajouter les frais inhérents à la réfection de la charpente il faut passer à 250 000 €.

Prochaine réunion de travail sur ce sujet le 14 novembre 2019.

Délibération approuvée à l'unanimité.

3. Consultation architecte pour diagnostic sanitaire et travaux de restauration à l'église Saint Clair,

Consultation auprès de 3 architectes pour une étude diagnostic des travaux prioritaires à effectuer sur l'église de Saint Clair. Ce diagnostic servira aux éventuels financeurs pour valider la faisabilité des travaux. Un cahier des charges a été établi par la DRAC pour définir l'état patrimonial de l'église avec une hiérarchisation et un phasage prévisionnel des travaux.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Un autre point est abordé le décalage des 4 horloges. Un devis de l'ordre de 3 000 €. Ces travaux pourraient être ajoutés à la restauration des vitraux.

4. Délibération modificative pour le renouvellement de la ZAD

Cette délibération avait déjà fait l'objet d'une délibération lors du précédent conseil municipal, mais avant passage en préfecture au contrôle de légalité, il convient de reformuler cet avis en précisant que l'intention de la commune de Fontanes est bien de donner un avis favorable à la procédure de renouvellement de la ZAD dans son périmètre actuel. Mais que notre commune souhaite toutefois qu'une évolution de périmètre puisse être analysée à moyen terme, afin d'ajuster le projet d'aménagement du Parc d'activités de Cahors Sud avec l'évolution de notre territoire.

Délibération approuvée à l'unanimité.

5. Décision modificative 02 : virement de crédits, exercice 2019 sur le budget de la commune

Il conviendrait d'effectuer un virement de crédits sur l'exercice 2019. En effet, des crédits insuffisants sur certaines lignes du budget primitif 2019 nous amène à proposer le virement suivant :

- compte 1641 : emprunts : + 20 000,00
- compte 21318 op 264 : (trx transf. Bâtiment Lefranc) : - 20 000,00

Délibération approuvée à l'unanimité.

Questions et informations diverses

- Bâtiment situé 20 rue des postes** : état de la pré-étude d'aménagement :

Mme le maire présente les premiers plans qui ne sont qu'à l'état de pré-projet :

- Rez de chaussée : studio 31 m², un appartement de 52 m² et une grande salle commune divisible en 2 avec une cloison amovible.
- Etage 1 : studio de 32 m² et un appartement de 55 m².
- Etage 2 : appartement de 89 m² avec possibilité de division en 2 studio. Un chiffrage sera prochainement établi pour 4 ou 5 appartements.
- Devis horloges église de Saint Clair** : en attente de l'étude de diagnostic .
- PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) du Grand Cahors** : Jean-Pierre BROUQUIL est nommé comme référent pour la commune.
- Fusion syndicat des eaux** : pour application au 1er janvier 2020, le syndicat des eaux de l'Iffernet et les syndicats du Bournac et de Montdoumerc-Belfort du Quercy, après présentation lors du comité syndical du vendredi 4 octobre des éléments techniques et financiers, la fusion de ces 3 syndicats a été approuvée.
- Recensement** : David Lebreaud Faure se rendra à la formation de coordonnateur le 14 novembre 2019 à Lalbenque.

Mme le maire informe de la nécessité de recruter un agent recenseur et sollicite les conseillers municipaux pour lui transmettre d'éventuelles propositions.

- Voeux 2020** : le 17 janvier à 19 heures.
- Bilan activités associations** : le 4 novembre à 19 heures, avec la présentation des nouvelles modalités de mise à disposition de la salle des fêtes et les prévisions de manifestation pour 2020 (BESSE Philippe, BROUQUIL Jean-Pierre, VALETTE Roselyne, PLANAVERGNE Jean-François, FONT Corinne).
- Célébration du 11 novembre et remise de la médaille à Monsieur HARDOUIN** : animation à la bibliothèque avec une exposition sur la guerre de 14/18.
- Numérotation des adresses** : Mme le Maire informe d'une rencontre le 14 octobre avec la poste pour inscrire la numérotation des adresses des particuliers et entreprises

dans le fichier national. Au préalable elle indique avoir communiqué avec le SMOCS pour les adresses des entreprises et donc travailler sur une même base.

- Bus itinérant** : prochain passage sur la commune le 25 octobre.
- Inauguration de l'agence GROUPAMA** : 10 octobre à 10 heures.
- GRDF** : Compte rendu annuel de la concession à disposition en mairie.
- Travaux mur cimetière et fontaine de Masbou** : en cours de réalisation.
- Réunion bilan fête du comité d'animation et culture:**

AG prévue le 13 janvier, bilan positif.

Proposition : BROUQUIL Jean-Pierre, relancer les aubades assurées par des jeunes pré-ados de la commune.

Prochain conseil municipal : le 5 décembre 2019 à 20 h 30.

Le secrétaire, David LEBREAUD FAURE

Le Maire, Roselyne VALETTE